



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 mars 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir d'Olivier BERTHET
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Jean-Christophe EICHENLAUB
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Christophe LUPO	Responsable Patrimoine et Travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 131 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 20 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2018
Exécutoire le : 15 MARS 2018
Affichée le : 15 MARS 2018
Visée le : 15 MARS 2018

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Construction d'un équipement sportif spécifique - Secteur Marlioz - Aix-les-Bains – Demande de permis de construire

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, est compétente en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président rappelle que va être entrepris la création d'un nouveau gymnase dans le cadre de la halle des sports de Marlioz, dénommé G4.

Le projet concerne la construction d'un équipement sportif spécifique de 2 132 m², sur l'actuelle cour sportive de la halle des sports de Marlioz, au sud d'Aix-les-Bains, en limite communale de Drumettaz-Clarafond. Il s'accompagne d'une refonte complète des espaces extérieurs, notamment la création d'une piste d'athlétisme / saut en longueur, de terrains sportifs extérieurs et une aire de stationnement d'une capacité de 60 places.

Le programme bâti, livré de plain-pied, peut se décomposer en 2 principales entités :

- Un grand volume accueillant une salle multisports, une structure artificielle d'escalade et une aire de tribunes,
- Un volume moins haut, regroupant une salle de taekwondo, une salle de musculation, les vestiaires et locaux d'accueil / bureaux.

Il est rappelé que ce projet de gymnase a été présenté initialement avec la feuille de route du mandat au conseil communautaire de la CALB du 11 décembre 2014. Le montant de 5,515 M€ est inscrit au programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2017- 2020 de Grand Lac adopté le 22 novembre 2017. Par délibération en date du 18 mai 2017, le conseil communautaire a accepté un fonds de concours à intervenir d'1 M€ d'euros de la ville d'Aix-les-Bains.

Grand Lac envisage donc de déposer un permis de construire pour la création de cet ensemble. Les travaux seront réalisés entre l'automne 2018 et l'automne 2019.

Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer un permis de construire.

Les crédits régulièrement inscrits au budget principal seront imputés sur la section d'investissement (127-04AP– Gymnase G4).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de permis de construire et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 8 mars 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Equipements sportifs - Construction d'un équipement sportif spécifique - Secteur Marlioz - Aix-les-Bains - Demande permis de construire

Date de transmission de l'acte : 15/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2018

Numéro de l'acte : d2270 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180308-d2270-DE

Date de décision : 08/03/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.2. Autres